

MESQUER

Concours de récits, contes ou nouvelles

« Au temps où les korrigans peuplaient Mesquer et ses environs »

Règlement

1. La ville de Mesquer organise dans le cadre du Salon du Livre de Kercabellec, son troisième concours littéraire.
2. Le concours est ouvert jusqu'au **1^{er} mai 2012**, date limite de remise des textes, le cachet de la poste faisant foi. Au-delà de cette date, les textes reçus ne seront pas retenus. En cas de perte ou de détérioration des documents au cours de l'expédition de ceux-ci, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.
3. Le concours est ouvert à tous à partir de 16 ans. Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.
4. Le texte sera dactylographié et présenté sur une seule face de feuilles A4 (21x 29,7). Il ne pourra pas excéder 6 pages à raison de 35 lignes maximum par page. La présentation du texte comportera un interligne de 1,5 et sera faite sous une police Times 12 ou Times new roman 12. Les pages devront être numérotées, agrafées et non reliées.
5. Aucun élément permettant d'identifier le concurrent ne devra apparaître ailleurs que sur la première page du texte. Une copie masquant l'identité des candidats sera remise aux membres du jury.
6. L'auteur s'engage à ne présenter qu'un seul texte. Ce dernier sera inédit, non primé dans un autre concours et libre de tout droit.
7. Les textes ne seront pas restitués à leurs auteurs.
8. Chaque candidat accompagnera son envoi du bulletin de participation et de l'attestation figurant au bas du présent règlement.

9. Tout texte ne respectant pas l'une des conditions ci-dessus énumérées ne sera pas présenté au jury.
10. Le jury sera composé de 5 membres et présidé par un écrivain. Les membres du jury ne sont pas admis à concourir.
11. Les 3 premiers candidats seront primés. Le lauréat du concours verra son texte mis en ligne sur les sites internet du Salon du Livre, de la Mairie et de l'Office de Tourisme de Mesquer.
12. Les prix seront remis pendant le Salon du Livre de Kercabellec, le dimanche 5 août vers 12 H 00. Chaque lauréat sera informé par courrier avant l'annonce des résultats dans la presse.
13. L'œuvre devra être expédiée par courrier à :

Mairie de Mesquer
Service Culture - Salon du Livre de Kercabellec
BP 43014
44357 MESQUER Cedex

Ou par courriel au format PDF accompagné de l'attestation et du bulletin de participation scannés à : culture@mesquerquimiac.fr

Un accusé de réception sera retourné aux candidats.

Attestation

Je déclare sur l'honneur que le texte adressé dans le cadre du concours de récits, contes ou nouvelles et ayant pour thème « Au temps où les Korrigans peuplaient Mesquer et ses environs », est une œuvre originale et en être le véritable auteur.

Date et signature

Bulletin de participation

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone mobile : Téléphone fixe :
Adresse courriel :

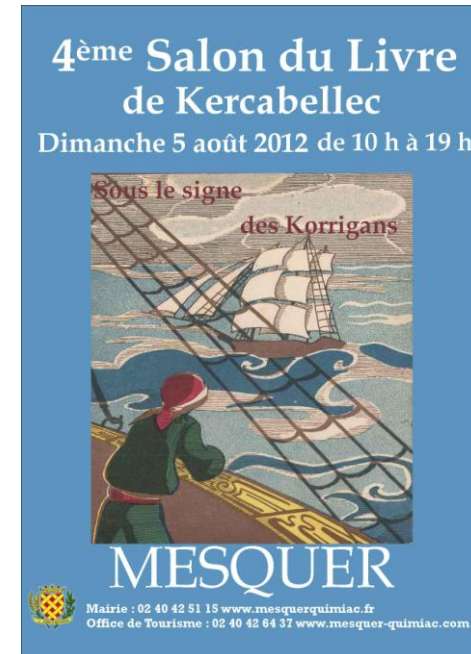
MESQUER

Concours de récits, contes ou nouvelles
« Au temps où les Korrigans peuplaient
Mesquer et ses environs »



Pour tout renseignement contacter

Mairie de Mesquer
Place de l'Hôtel – BP 43014
44357 MESQUER Cedex
Tel : 02 40 42 51 15
www.mesquerquimiac.fr
www.salondulivredekercabellec.sitew.com



2012
Sous le signe des Korrigans